

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
16	16

Date de la convocation  
19/02/2021

OBJET  
DE  
LA DELIBERATION

SUBVENTION À  
L'ASSOCIATION DE  
PREVENTION  
ROUTIERE

ANNEE 2021



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021



DELIBERATION N° 17  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- V. GONZALVO (procuration à K. MATHIEU)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention transmis par l'association « PREVENTION ROUTIERE » du Comité Départemental du Gard. Cette association intervient chaque année au sein de l'école de la Commune dans le cadre d'actions d'éducation routière, menées auprès des jeunes écoliers, afin de répondre aux besoins des enseignants et des éducateurs qui souhaitent faire appuyer et illustrer leur enseignement d'éducation routière, par des intervenants extérieurs de qualité.

Considérant la nécessité et la qualité de l'intervention et afin que l'association puisse continuer ses actions auprès des enfants, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 100 € (CENT EUROS) à l'association « PREVENTION ROUTIERE » - Comité Départemental du Gard.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210225-DELIB 17-250221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021

Affichage : 01/03/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

